



**Mardi 26 novembre 2019**  
**Après-midi d'études (1/3)**

## Adapter la ville au changement climatique

**Massification de la rénovation énergétique**

### Table ronde : massification de la rénovation énergétique

**Christophe PARISOT**, Seine-et-Marne environnement, Directeur

*Mise en place des PTRE dans les intercommunalités de Seine et Marne : un dispositif en faveur de la rénovation énergétique des maisons individuelles*



École d'architecture  
 de la ville & des territoires  
 Paris-Est





# Les PTRE, définies dans la loi



## → Article 22 de la LTECV modifie l'article L.232-2 du code de l'énergie

**Le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique.**

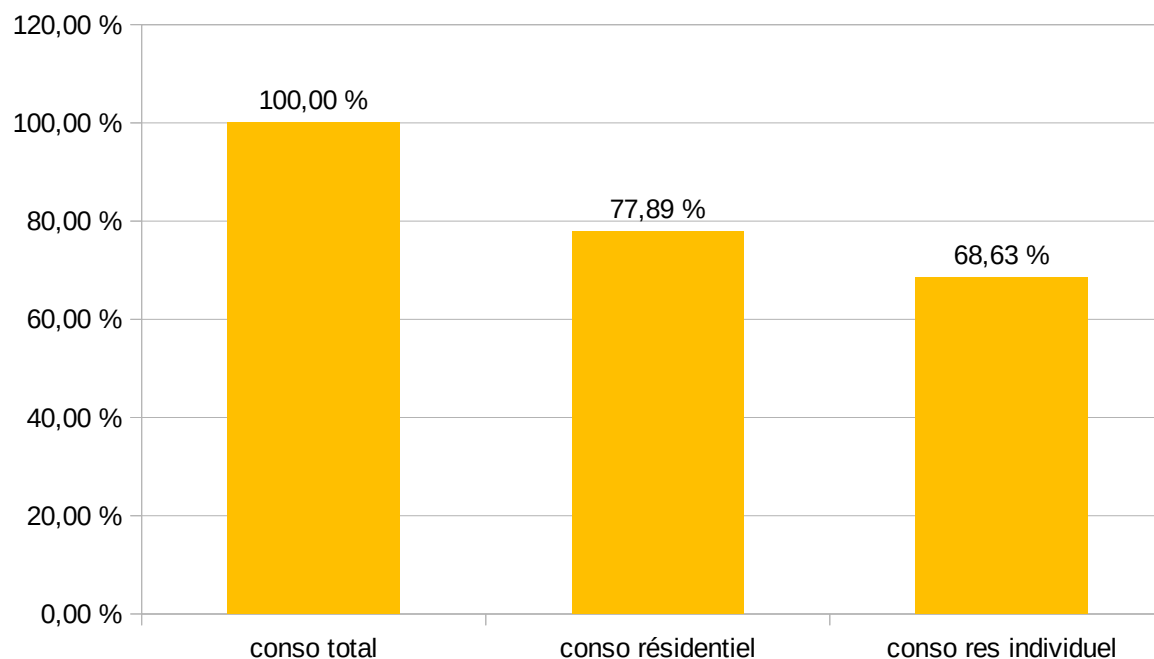
« Ces plateformes sont prioritairement mises en œuvre à l'échelle d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. .../... »

« Ces plateformes ont une mission d'**accueil, d'information et de conseil du consommateur**. Elles fournissent à ce dernier les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet de rénovation. Elles peuvent également assurer leur mission d'information de manière itinérante, notamment en menant des actions d'**information à domicile**, sur des périmètres ciblés et concertés avec la collectivité de rattachement et la commune concernée. Elles **peuvent être notamment gérées par les collectivités territoriales ou leurs groupements, les services territoriaux de l'Etat, les agences départementales d'information sur le logement, les agences locales de l'énergie et du climat, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, les espaces info énergie** ou les associations locales. **Les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants.** »

« Ces plateformes peuvent favoriser la **mobilisation des professionnels** et du secteur bancaire, animer un réseau de professionnels et d'acteurs locaux et mettre en place des actions facilitant la montée en compétences des professionnels. Elles orientent les consommateurs, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation. »

# Des PCAET identifiant l'habitat comme cible

- Pour les 21 EPCI obligés à créer un Plan Climat Air Energie, la grande majorité (sauf industrie lourde) identifie **l'habitat** comme la source la plus importante de GES et de consommation d'énergie fossile



# Le modèle du Département de Seine et Marne

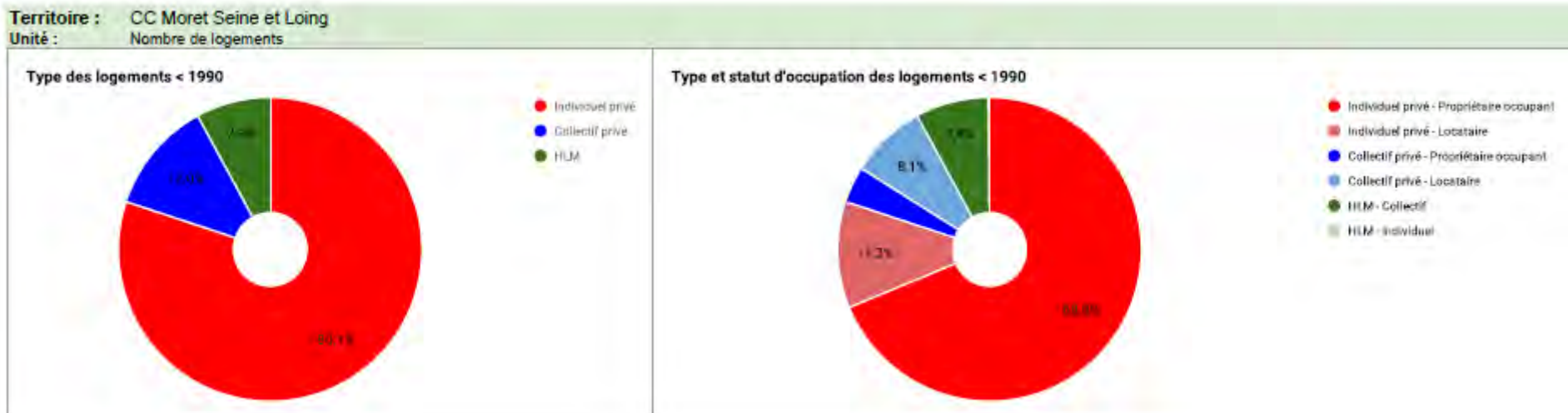


- Un modèle clé en main
- De la sensibilisation à l'accompagnement gratuit de l'habitant
- Des conseils s'appuyant sur un réseau de professionnels et d'acteurs locaux complémentaires
- Et basé sur un partenariat à l'échelle départemental en synergie

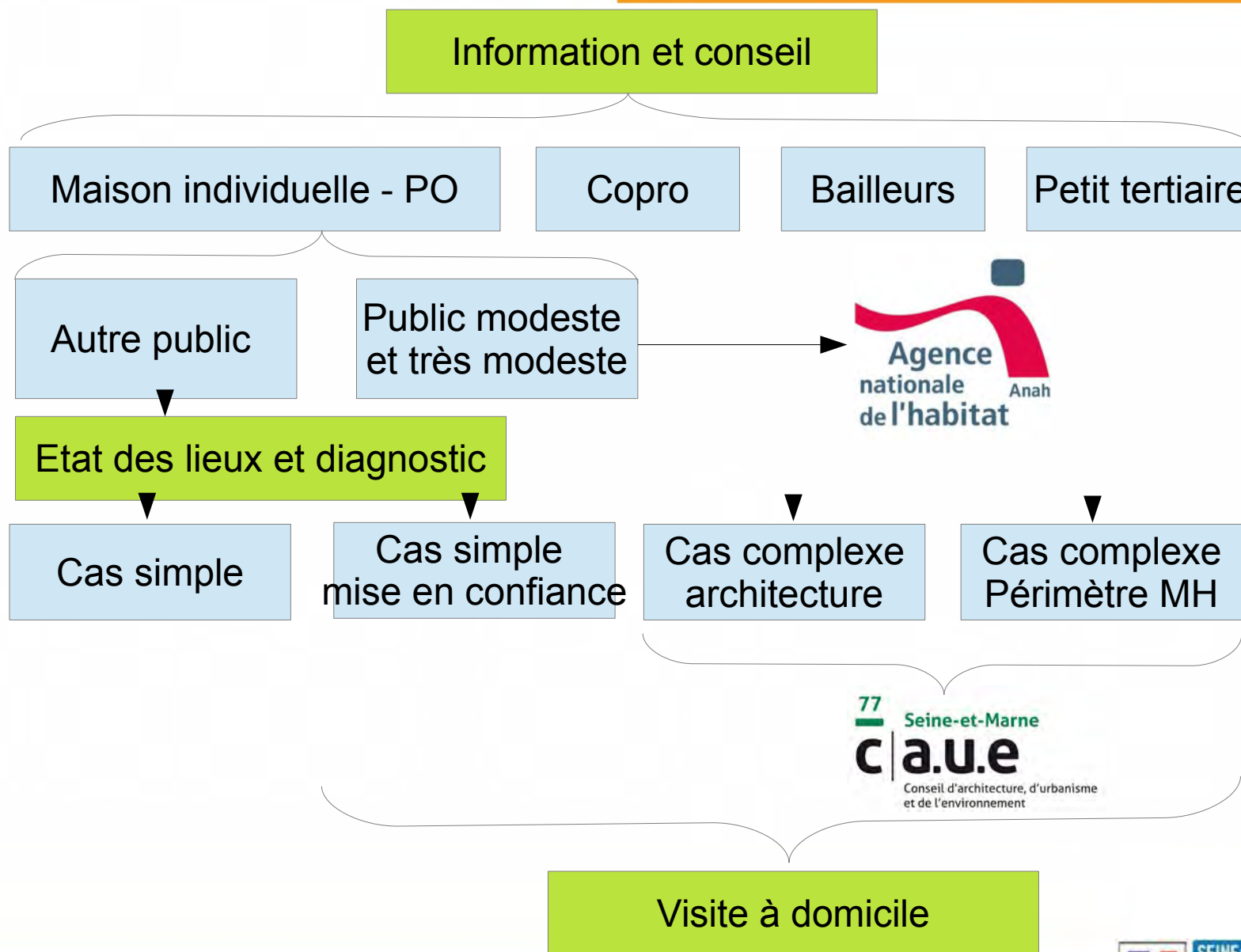


# Une cible... des cibles pour massifier

- Une cible définie sur les maisons individuelles de propriétaires occupant
- Mais des actions envers
  - Les copropriétés
  - Les propriétaires bailleurs
  - Les locataires
- Vers les entreprises du bâtiment
- Vers le petit tertiaire (programme SARE)



# Le modèle du Département de Seine et Marne



# Le modèle du Département de Seine et Marne

Aide à la formulation de travaux



Aides existantes et plans de financement



Aide à la recherche d'entreprise



Analyse des devis



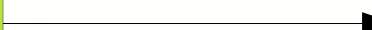
Éléments fournis pour le suivi de chantier



TRAVAUX – pas d'intervention



Suivi post travaux



Remontée à la collectivité



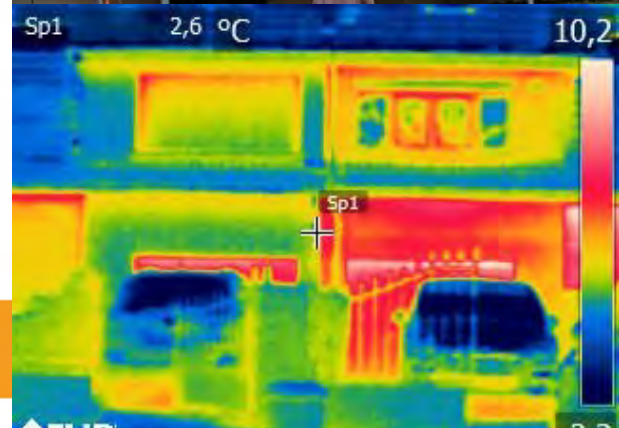
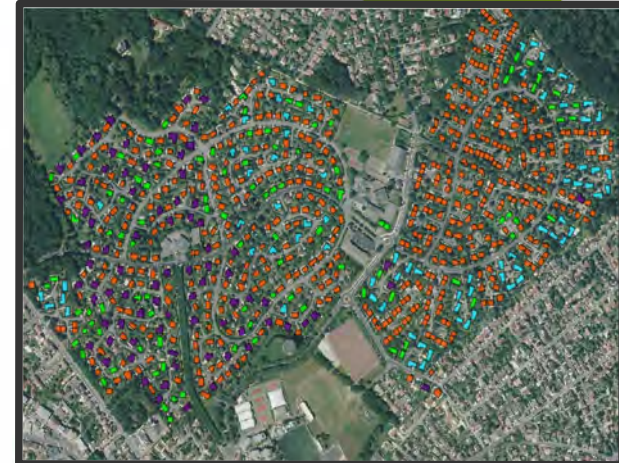


# Le fonctionnement en synergie



- Des conseillers sur place
- Une synergie avec les services de la collectivité : communication, développement économique, environnement
- Un lien fort avec le PCAET
- Une synergie avec les acteurs de l'habitat : CAUE, ADIL, ANAH, FFB
- Connaissance et accompagnement des entreprises locales

- Des stratégies à mettre en œuvre
  - l'exemple d'actions amplifiées par quartier comme les zones pavillonnaires homogènes
    - Une sensibilisation
    - Des diagnostics
    - Un accompagnement
    - Un cahier des charges commun
    - Une entreprise par type de travaux
    - Une mise en confiance des habitants



- Des conseillers dans les EPCI
- Une synergie avec les services de la collectivité : communication, développement économique, environnement
- Un lien fort avec le PCAET
- Une synergie avec les acteurs de l'habitat : CAUE, ADIL, ANAH, FFB
- La connaissance et l'accompagnement des entreprises locales
- La mise en place de stratégies en fonction des collectivités



## UN MOYEN DE MASSIFIER LOCALEMENT LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT INDIVIDUEL

## Merci de votre attention

Christophe Parisot  
direction@seme-id77.fr